



Fiche d'inscription Rallye Patrimoine

Samedi 9 octobre 2021

IMPORTANT : La personne inscrivant son équipe au Rallye Patrimoine organisé par l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise doit être le détenteur du permis de conduire et des papiers du véhicule qui servira le jour j.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL :

PORTABLE :

EMAIL :

NOM DE L'EQUIPE :

NOMBRE D'ADULTES DANS MON EQUIPE :

NOMBRE D'ENFANTS DANS MON EQUIPE :

**Règlement à joindre avec la fiche d'inscription (Chèque à l'ordre de : Régie OT Pierrefonds CCLO)
avant le 2 Octobre 2021.**



Règlement du Rallye Patrimoine

Samedi 9 Octobre 2021

Article 1 : organisation

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise organise le samedi 9 Octobre 2021 un rallye touristique.

Le rallye touristique est une épreuve dans laquelle les concurrents font une boucle de découverte du territoire avec un certain nombre d'étapes. Le rallye a pour but de mettre en avant l'histoire du territoire en s'amusant et en découvrant différents sites et villages de manière originale. Le Rallye Touristique de l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise alterne questions, devinettes, visites de sites et jeux.

La distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes est d'environ 60 kilomètres.

Article 2 : présentation du rallye touristique

Ce Rallye Touristique est un Rallye motorisé, organisé le 9 Octobre 2021 se déroulant sur les routes ouvertes à la circulation. Les participants du Rallye sont tenus de respecter les règles du code de la route en vigueur et devront se conformer aux arrêtés municipaux. Toutes infractions au code de la route ne seront en aucun cas supportées par l'Office de Tourisme organisateur et seront à la charge des participants.

Article 3 : moyens de transport pour le Rallye Touristique

Pour le Rallye Touristique, sont admis les véhicules à deux et quatre roues motorisés. Les véhicules non immatriculés ne sont pas autorisés. Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation. Les voitures devront être couvertes par une assurance civile et personnes transportées en cours de validité. Les organisateurs ne prévoient pas d'assistance mécanique en cas d'incident d'un véhicule, avant, pendant et après le Rallye Touristique. Un triangle de pré-signalisation, un gilet de secours sont obligatoires pour chaque véhicule selon la réglementation en vigueur, et doivent être dans le véhicule des participants avant le départ.

Avant le départ, un relevé de chaque état kilométrique des véhicules sera effectué, ce qui permettra de départager une équipe ex-æquo avec photographies à l'appui (avant le départ et à l'arrivée).

Article 4 : formation d'une équipe

Chaque véhicule participant ne doit pas être composé de plus de participants que le véhicule ne peut supporter (exemple : si votre véhicule a une capacité de 5 places, 5 participants pourront intervenir dans le véhicule). Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, et de son permis de conduire. Le conducteur ne devra pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire. L'équipage peut être composé d'adultes et d'enfants. Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte.

Un véhicule forme une équipe, le nom de l'équipe doit être indiqué le jour du départ à l'Office de Tourisme.

Le nombre d'engagement est limité à 20 équipages.

Article 5 : conditions d'inscription

Les droits d'inscription donnent accès à l'organisation du tracé de la journée, avec un carnet de route. Le numéro de l'Office de Tourisme de Pierrefonds est la référence en cas de besoin durant le Rallye Touristique.

Les frais de participation sont de : 15€ par véhicule.

L'inscription n'est valide qu'après : la lecture et l'acceptation du règlement et du retour du bulletin d'inscription complété avec le paiement des inscriptions (chèques libellés à l'ordre de : Régie OT Pierrefonds CLO).

La clôture des inscriptions est le 2 Octobre 2022, passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Chacun doit prévoir son déjeuner.

Article 6 : le déroulement du Rallye Touristique

Accueil des participants à 10h30 à l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise, 1 Place de l'Hôtel de Ville 60350 Pierrefonds – 03 44 42 81 44

- A votre arrivée, un briefing sur la Rallye Touristique sera effectué, à la suite duquel vous recevrez le carnet de route, ainsi qu'un numéro d'appel en cas de besoin. Les participants circuleront de manière non groupée et sans entrave à la circulation routière. Les sites et villages du parcours sont dotés de parking ou de lieux adéquats pour le stationnement. Les équipes n'ont pas besoin de se suivre durant leurs recherches.
- Une fois le départ donné, l'équipage devra suivre le carnet de route et se rendre à chaque étape indiquée. Les étapes sont obligatoires, même si vous connaissez déjà la réponse. Afin de s'assurer de votre passage, vous devez sur place tamponner votre étape avec le tampon prévu à cet effet.
- Fin du parcours prévue à 16h maximum. Les carnets avec les réponses sont à rendre à l'Office de Tourisme de Pierrefonds avant 16h30, 30 minutes avant la fermeture.
- La remise des lots aura lieu à 17h00.

En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs au numéro de téléphone sur la feuille de route remise au départ.

Article 7 : les points totalisés

Le rallye n'est pas une course de vitesse.

L'équipe gagnante est celle qui a totalisé le plus de points dans les différentes étapes du Rallye Touristique. En cas d'ex-æquo, le kilométrage fait pendant le Rallye Touristique départagera : celui qui aura fait le moins de kilomètres sera gagnant. Les réponses aux questions devront être lisibles et inscrites au stylo bille. Les réponses devront être claires et non équivoques. En l'absence d'une de ces conditions, aucun point ne sera attribué.

Article 8 : matériel

Chaque équipage devra avoir un téléphone portable en état de fonctionnement pour pouvoir appeler un organisateur en cas de problème. Un stylo doit être prévu par les membres d'une équipe.

Article 9 : la publicité et droit d'auteur

La participation au Rallye Touristique fait automatiquement accepter les participants à être photographiés ou filmés durant l'épreuve par les membres de l'organisation à des fins de communication.

Article 10 : les responsabilités

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule qui semblerait ne pas répondre aux règles de sécurité élémentaires ou présenterait de manifestes manquements aux obligations du code de la route. L'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise décline toute responsabilité en matière de vol, d'accident ou de dommage aux biens ou aux personnes. En cas d'accident chaque participant devra s'acquitter des constatations d'usages prévues par la législation du code de la route. Toute action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre l'Office de Tourisme ou l'un de ses membres sera nulle et non avenue. Il est de la responsabilité de chacun de respecter la législation en vigueur. En aucun cas l'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable du comportement d'un des participants, les définitions de parcours ne constituant pas une prise en charge, mais un simple programme de découverte et de balade.

Article 11 : les réclamations

Le Rallye Touristique se déroule sous les demandes individuelles. L'engagement des participants est déterminé par la signature du règlement, et aucune réclamation, ni remboursement ne sera effectué pendant et à la suite du Rallye Touristique. En revanche les remarques constructives pour les éditions suivantes seront les bienvenues.

En cas de réservation, et d'impossibilité de participer au Rallye Touristique, il est demandé d'annuler au moins 10 jours avant la date du Rallye.

Article 12 : les modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou le programme en fonction des circonstances et d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Dans ce cas les participants seront intégralement remboursés du montant de l'engagement payé et s'engagent à ne pas demander de dommages et intérêts.

Article 13 : savoir – vivre

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

J'ai lu et j'accepte le règlement du Rallye Touristique :

Nom : Prénom : Téléphone :signature :

Nom : Prénom : Téléphone :signature :

Nom : Prénom : Téléphone :signature :

Nom : Prénom : Téléphone :signature :

Nom : Prénom : Téléphone :signature :